

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/64

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10 DU 26 MAI 2020 RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR CONFIÉE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Contrat de cession pour un concert Symphonique présenté par l'Association CESFO Orchestre

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2 122-22;

Vu le Code de la commande Publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de proposer un spectacle destiné notamment aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Considérant le projet de contrat de cession présenté par l'Association CESFO Orchestre prévoyant la représentation du concert symphonique, le samedi 30 novembre 2024 à 20h30 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche;

DÉCIDE

Article I : Le contrat de cession avec l'Association CESFO Orchestre, sis Bât 304 Faculté des Sciences, 91405 Orsay, représenté par son Président, Laurent Delaporte est accepté ;

Article 2 : Le concert sera présenté à 20h30 le samedi 30 novembre 2024 à l'Espace JKM de Saint-Nomla-Bretèche :

Article 3 : Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations du producteur et de l'organisateur, les termes d'assurance et d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente ;

Article 4 : Le coût de la prestation est arrêté à 3000€ (trois mille euros) TTC ;

Article 5 : Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville.

Fait à Saint-Nom-la-Bretêche, le 18 novembre 2024



Le Maire

Vice-président de la communauté de communes Gally-Mauldre

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 18/11/2024 Document rendu exécutoire le 18/11/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services PASCAL PARISSIER

Accusé de réception en préfecture 078-21/205712-20241119-2024-64-AR Bate de réception préfecture : 19/11/2024